

À une séance extraordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut, tenue le 15 janvier 2019 à 13 h 30, à la salle polyvalente de la gare de Piedmont, sis au 146, rue de la Gare, Piedmont, sous la présidence du préfet, M. André Genest, étaient présents les conseiller(ère)s suivant(e)s :

René Pelletier	Lac-des-Seize-Îles
Nathalie Rochon	Piedmont
Claude Charbonneau	Saint-Adolphe-d'Howard
Nadine Brière	Sainte-Adèle
Monique Monette-Laroche	Sainte-Anne-des-Lacs
Jacques Gariépy	Saint-Sauveur
Lisiane Monette (mairesse suppléante)	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
Tim Watchorn	Morin-Heights

Absent :

Joseph Dydzak	Estérel
François Ghali	Wentworth-Nord

Assistaient également à l'assemblée, Jackline Williams, directrice générale et Mélissa Bergeron-Champagne, greffière à la MRC des Pays-d'en-Haut.

M. André Genest, préfet de la MRC des Pays-d'en-Haut souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. (13 h 30)

Mme. Monique Monette-Laroche n'est pas arrivée.

NOTIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Monsieur le préfet constate que l'avis de convocation de la présente séance a été notifié à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

CM 01-01-19 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Charbonneau, maire de Saint-Adolphe-d'Howard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté.

ADOPTÉE

CM 02-01-19 OCTROI DE CONTRAT SUITE À L'APPEL D'OFFRES CS-PROFESSIONNELS18-11-16 « SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE ET INGÉNIERIE POUR L'ÉLABORATION D'UN DEVIS DE PERFORMANCE, D'UN PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE, D'UN DESIGN CONCEPTUEL ET SUIVI DE CONSTRUCTION POUR UN COMPLEXE SPORTIF »

ATTENDU QUE la MRC projette la construction et l'exploitation d'un complexe sportif ;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à un appel d'offres public, à deux enveloppes, pour des services professionnels en architecture et ingénierie pour l'élaboration d'un devis de performance, d'un programme fonctionnel et technique, d'un design conceptuel et suivi de construction pour un complexe sportif ;

ATTENDU QUE le comité de sélection a analysé les 3 soumissions déposées selon les critères prévus à l'appel d'offres. Les soumissionnaires sont les suivants :

1^{er} soumissionnaire : Poirier Fontaine Riopel.
Pointage intérimaire : 79 points
Prix : 760 054.30 \$, taxes incluses (incluant une banque d'heure optionnelle)

Note finale : **1.3647**

2^e soumissionnaire : Groupe Marchand architecture & Design Inc.
Pointage intérimaire : 72.5 points
Prix : 921 524.63 \$, taxes incluses (incluant une banque d'heure optionnelle)

Note finale : **1.0580**

3^e soumissionnaire : Consortium VLA PLA
Pointage intérimaire : 70.45 points
Prix : 1 290 364.42 \$, taxes incluses (incluant une banque d'heure optionnelle)

Note finale : **0.7397**

ATTENDU QUE le rapport confectionné par la secrétaire du comité de sélection indique que le comité recommande que le contrat soit adjugé à Poirier Fontaine Riopel, soit la firme ayant obtenu la meilleure note finale après l'analyse des offres ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'OCTROYER le contrat suite à l'appel d'offres **CS-PROFESSIONNELS18-11-16** au soumissionnaire conforme ayant obtenu la meilleure note, soit la Poirier Fontaine Riopel, selon les modalités prévues à l'appel d'offres.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. André Genest, préfet, répond aux questions du public.

Mme. Monique Monette-Laroche arrive à l'assemblée.

CM 03-01-19 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (13h45)

L'ordre du jour étant épuisé, Claude Charbonneau, maire de Saint-Adolphe-d'Howard propose la levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

André Genest,
Préfet

Jackline Williams,
Directrice générale